

c) Il convient d'encourager la CEE à étudier et mettre au point des mesures propres à favoriser le transfert de techniques permettant un développement durable, notamment l'octroi d'une aide pour la surveillance de l'état de l'environnement. La CEE devrait en outre coordonner un réseau qui faciliterait l'accès aux banques de données technologiques existantes tenant compte des travaux des organisations internationales compétentes.

d) Il convient d'encourager les Etats membres de la CEE à passer en revue les procédures d'autorisation existantes en vue de déterminer les possibilités de mettre en oeuvre des réformes administratives susceptibles d'en renforcer l'efficacité. Les gouvernements devraient aussi penser à l'avenir et s'efforcer de donner une plus grande stabilité aux règlements afin d'aider les entreprises à planifier leurs activités à long terme.

Il convient de renforcer les mécanismes de consultation et de coopération entre la direction et le personnel des entreprises en vue de prévenir les accidents et les risques industriels, dont beaucoup pourraient avoir des conséquences néfastes pour l'environnement. On doit également prendre en compte les considérations relatives à l'environnement dans les normes internationales pour les produits et les machines afin de protéger l'environnement. Etant donné que bien souvent, les répercussions sur l'environnement et les problèmes de sécurité et d'hygiène industrielles ne sont en fait que des facettes différentes d'un même problème, l'industrie devrait établir et mettre en oeuvre des stratégies intégrées de protection de l'environnement pour éviter l'adoption de mesures contradictoires.

e) Les pays membres de la CEE devraient s'efforcer de conclure des accords bilatéraux en vue d'échanger des techniques écologiquement rationnelles et à haut rendement énergétique tout en encourageant les entreprises, par des mesures d'incitation, à mettre au point et appliquer ces techniques. Cet échange suppose la formation des bénéficiaires au bon emploi des techniques en question. Les pays de la région de la CEE devraient envisager de mettre en place des mécanismes nationaux de coordination pour faciliter de tels transferts.